



# Formulaire de Demande de calcul de Quotient Familial 2024

Il s'adresse aux familles n'ayant pas de n° allocataire CAF  
(Valable du 01/01/2024 au 31/12/2024)  
Le calcul sera fait selon les bases de calcul de la CAF  
A défaut de retour du dossier, vous serez facturés au tarif maximum

Arrivé le :

Etabli le :

Quotient :

## COMPOSITION FAMILLE ACTUELLE

(= recomposée si tel est le cas)

NOM M. : ..... Prénom : .....

NOM Mme : ..... Prénom : .....

Adresse de la famille : .....

Tél domicile : ..... Portable : .....

Courriel : .....

Noms et prénoms des enfants à charge	Dates de naissance	Nom de l'établissement scolaire fréquenté

Je déclare vivre seul(e) avec mes enfants

## RESSOURCES DE LA FAMILLE

Pour calculer votre quotient familial, merci de joindre les documents suivants :

- photocopie de votre avis d'imposition ou de non-imposition 2023 sur les **revenus 2022** (imprimé reçu à compter d'août 2023),
- livret de famille (si 1ère demande et changement),
- justificatif de domicile (si 1ère demande et changement).

Situations particulières :

- Pour les personnes venant d'un autre département que le Finistère : attestation de paiement (ou de droits) CAF **année 2023**, mois par mois. (à demander à la CAF ou par internet)
- Pour les personnes dépendantes de la MSA : attestation de paiement prestations familiales des 6 derniers mois.
- En cas de séparation récente : justificatif pension alimentaire perçue si elle ne figure pas sur l'avis d'imposition.
- En cas de chômage depuis plus de 2 mois consécutifs :
  - ✓ tous justificatifs émanant de pôle emploi : relevés de situation, notification ouverture de droits et attestation périodes indemnisées des 6 derniers mois
  - ✓ bulletins de salaires éventuels des 6 derniers mois.

Date et signature

Toute fausse déclaration pourra entraîner l'application du tarif maximum.

Tout changement de situation doit être signalé en Mairie.